



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS**

Association loi 1901  
Siège social : Chemin de la Réthourie  
32000 AUCH

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901  
Siège social : Chemin de la Réthourie  
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

### 1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCCE DU GERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves* », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### 2. Fondement de l'opinion avec réserves

#### *Motivation des réserves*

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département du Gers, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs.

Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique.

Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août.

Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 185 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 185 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 185 sur 185 lors de l'exercice précédent) ;

Nous devons formuler les réserves suivantes :

- En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des produits et charges des coopératives et foyers coopératifs affiliés et de l'impossibilité de contrôler ces flux au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu nous assurer que toutes les opérations sont enregistrées ;
- Comme le mentionne la note sur les règles et méthodes comptables de l'annexe, les coopératives et foyers coopératifs affiliés tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence, les éventuelles immobilisations non amorties, stocks, charges à payer, fonds dédiés sur subventions et produits à recevoir ne sont pas inscrits au bilan de clôture.

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « *Fondement de l'opinion avec*

réserves», nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'actif de votre association est composé à hauteur de 98,29 % de trésorerie. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la réalité de cet actif au 31 août 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves* ».

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ville d'Avray, le 13 janvier 2024



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ  
Commissaire aux Comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	42 152,53	40 916,30
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	886 924,39	964 490,85
Constructions					Résultat de l'association	(50 637,43)	(76 330,23)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 706,86	6 706,86		693,60	<b>FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>	<b>878 439,49</b>	<b>929 076,92</b>
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	12 399,35	8 835,10
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	17 467,67	16 093,58
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 706,86</b>	<b>6 706,86</b>		<b>693,60</b>	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>	<b>29 867,02</b>	<b>24 928,68</b>
Stocks	1 904,57		1 904,57	2 298,36	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières	101,53	101,53
Coopératives et usagers divers	1 869,00		1 869,00	1 656,00	Fournisseurs	2 940,00	2 940,00
Comptes courants OCCE	11 862,36		11 862,36	6 657,30	Dettes fiscales et sociales	2 362,74	2 422,24
Autres créances (dont erreurs débitrices)				35 195,42	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	898 741,52		898 741,52	913 332,29	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance				303,07	Produits constatés d'avance	666,67	666,67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>914 377,45</b>		<b>914 377,45</b>	<b>959 442,44</b>	<b>DETTES</b>	<b>6 070,94</b>	<b>6 130,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>921 084,31</b>	<b>6 706,86</b>	<b>914 377,45</b>	<b>960 136,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>914 377,45</b>	<b>960 136,04</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### OCCE 32 GERS

	2022/2023	2021/2022
Participation volontaire des familles	399 040,81	332 349,88
Ventes de produits	435 089,22	402 268,23
Prestations de service et animations	266 013,90	261 006,38
Subventions d'exploitation	257 660,27	234 109,72
Dons et Mécénat	20 304,67	22 772,12
Contributions financières reçues	158 775,24	125 347,12
Autres produits	20 555,02	22 143,78
Reprises sur dépréciations et provisions		7,80
Utilisations des fonds dédiés	8 835,10	8 835,10
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 566 274,23</b>	<b>1 408 840,13</b>
Achats de fournitures à céder	273 769,61	277 259,94
Variation des stocks de fournitures à céder	369,63	64,72
Autres achats et charges externes	1 257 072,50	1 111 338,71
Aides financières versées		
Impôts et taxes	1 008,78	907,60
Salaires bruts	17 549,73	16 857,11
Charges sociales	5 596,67	5 478,57
Cotisations reversées à la Fédération	15 452,36	15 588,08
Autres charges	3 250,25	5 575,00
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	26 358,63	38 240,35
Dotations aux provisions et dépréciations	1 374,09	1 452,40
Report en fonds dédiés	12 399,35	8 835,10
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 614 201,60</b>	<b>1 481 597,58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>(47 927,37)</b>	<b>(72 757,45)</b>
Produits des placements	0,40	0,25
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,40</b>	<b>0,25</b>
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>0,40</b>	<b>0,25</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>(47 926,97)</b>	<b>(72 757,20)</b>
Sur opérations de gestion	79 361,13	46 162,88
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	4,15	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>79 365,28</b>	<b>46 162,88</b>
Sur opérations de gestion	82 075,74	49 735,91
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>82 075,74</b>	<b>49 735,91</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>(2 710,46)</b>	<b>(3 573,03)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>(50 637,43)</b>	<b>(76 330,23)</b>
<b>PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	65 092,50	65 037,50
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	65 092,50	65 037,50
<b>TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège)</b>	<b>1 645 639,91</b>	<b>1 455 003,26</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège)</b>	<b>1 696 277,34</b>	<b>1 531 333,49</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION

### OCCE 32 GERS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	914 377,45 €	960 136,04 €
Résultat de l'exercice :	-50 637,43 €	-76 330,23 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	185	185
dont coopératives et foyers agrégés :	185	185
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	13 321	13 438
Heures de bénévolat du siège départemental	350	350
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 017	2 015
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	65 093 €	65 038 €

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

#### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le déficit de l'association provient, pour l'essentiel, du déficit constaté sur les coopératives et foyers coopératifs. 104 CRF sont déficitaires pour un montant total de 165 013,08 € et 81 CRF sont excédentaires pour un total de 114 734,05 €

#### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

##### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

##### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les investissements sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

##### 2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

#### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.



## OCCE 32 GERS

### 4. NOTES SUR LE BILAN

**Fonds associatif :** Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

**Report à nouveau :** Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

<b>Résultat exercice :</b>	-50 637,43	dont	-358,40	pour le siège départemental
		dont	-50 279,03	pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	0,00	dont	0,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			185	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

<b>Autres dettes :</b>	0,00	dont	0,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

<b>Disponibilités :</b>	898 741,52	dont	62 096,16	pour le siège départemental
		dont	836 645,36	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 522,41	par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	26 358,63	dont	693,60	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	25 665,03	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			138,73	par C.R.F. agrégé.

<b>Total des produits :</b>	1 645 639,91	dont	84 312,87	pour le siège départemental
		dont	1 561 327,04	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			8 439,61	par C.R.F. agrégé.

<b>Total des charges :</b>	1 696 277,34	dont	84 671,27	pour le siège départemental
		dont	1 611 606,07	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			8 711,38	par C.R.F. agrégés

**Résultat net moyen :** -271,78 par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	185	185
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	135	143
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	3
Participants aux séances de formation (estimation)	7	18

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	42 152,53	40 916,30
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	(358,40)	1 236,23
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 706,86	6 706,86		693,60	<b>FONDS PROPRES DU SIEGE</b>	<b>41 794,13</b>	<b>42 152,53</b>
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	12 399,35	8 835,10
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	17 467,67	16 093,58
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 706,86</b>	<b>6 706,86</b>		<b>693,60</b>	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>	<b>29 867,02</b>	<b>24 928,68</b>
Stocks	1 904,57		1 904,57	2 298,36	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières	101,53	101,53
Coopératives et usagers divers	1 869,00		1 869,00	1 656,00	Fournisseurs	2 940,00	2 940,00
Comptes courants OCCE	11 862,36		11 862,36	6 657,30	Dettes fiscales et sociales	2 362,74	2 422,24
Autres créances				700,00	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	62 096,16		62 096,16	60 903,32	Autres dettes		
Charges constatées d'avance				303,07	Produits constatés d'avance	666,67	666,67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>77 732,09</b>		<b>77 732,09</b>	<b>72 518,05</b>	<b>DETTES</b>	<b>6 070,94</b>	<b>6 130,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84 438,95</b>	<b>6 706,86</b>	<b>77 732,09</b>	<b>73 211,65</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 732,09</b>	<b>73 211,65</b>

**OCCE 32 GERS**

	2022/2023	2021/2022
Cotisations reçues	26 225,99	26 411,42
Ventes de produits	2 177,71	2 035,44
Prestations de service et animations	13 081,96	9 194,96
Subventions d'exploitation	11 470,00	10 250,00
Dons et Mécénat	1 962,54	725,75
Contributions financières reçues		
Autres produits	20 555,02	22 143,78
Reprises sur dépréciations et provisions		7,80
Utilisations des fonds dédiés	8 835,10	8 835,10
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>84 308,32</b>	<b>79 604,25</b>
Achats de fournitures à céder	1 273,00	2 000,00
Variation des stocks de fournitures à céder	369,63	64,72
Autres achats et charges externes	25 692,81	20 743,35
Aides financières versées		
Impôts et taxes	1 008,78	907,60
Salaires bruts	17 549,73	16 857,11
Charges sociales	5 596,67	5 478,57
Cotisations reversées à la Fédération	15 452,36	15 588,08
Autres charges	3 250,25	5 575,00
Dotations aux amortissements	693,60	864,00
Dotations aux provisions et dépréciations	1 374,09	1 452,40
Report en fonds dédiés	12 399,35	8 835,10
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>84 660,27</b>	<b>78 365,93</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>(351,95)</b>	<b>1 238,32</b>
Produits des placements	0,40	0,25
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,40</b>	<b>0,25</b>
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>0,40</b>	<b>0,25</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>(351,55)</b>	<b>1 238,57</b>
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	4,15	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4,15</b>	
Sur opérations de gestion	11,00	2,34
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>11,00</b>	<b>2,34</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>(6,85)</b>	<b>(2,34)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>(358,40)</b>	<b>1 236,23</b>
<b>PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	9 625,00	9 625,00
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	9 625,00	9 625,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>84 312,87</b>	<b>79 604,50</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>84 671,27</b>	<b>78 368,27</b>

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un déficit de 358,40 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

## II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	683,29			683,29
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 020,57			6 020,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>6 703,86</b>			<b>6 703,86</b>

#### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisitions ni de cessions au cours de cet exercice.

#### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	683,29			683,29
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 326,97	693,60		6 020,57
Mobilier de bureau	20%				
<b>Total</b>		<b>6 010,26</b>	<b>693,60</b>		<b>6 703,86</b>

### 2. Immobilisations financières

NÉANT

### 3. Stocks

Cahier de comptabilité, agendas, guides + logiciel	1 879.75
Fournitures administratives	<u>24.82</u>
	<b>1 904.57</b>

### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	465,00		465,00
Usagers autres	1 404,00		1 404,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>1 869,00</b>		<b>1 869,00</b>

### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	<u>11 727.00</u>
	<b>11 727.00</b>

### 6. Autres créances

Néant.

## 7. Trésorerie

CAPG	49 844.09
LBP	12 228.51
CAPG compte sociétaire	20.00
Caisse	<u>3.56</u>
	<b>62 096.16</b>

## 8. Charges constatées d'avance

NÉANT

## III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

### 2. Provisions et dépréciations

<b>Provisions pour risques</b>			
Engagement de retraite du personnel (1)	16 093,58	1 374,09	17 467,67
<b>Provisions pour charges</b>	<b>16 093,58</b>	<b>1 374,09</b>	<b>17 467,67</b>
Immobilisations financières			
Usagers			
Autres créances			
<b>Provisions pour dépréciations</b>			
<b>Total</b>	<b>16 093,58</b>	<b>1 374,09</b>	<b>17 467,67</b>

Dotations / reprises d'exploitation	1 374,09
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>1 374,09</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

- (1) Une provision pour départ à la retraite a été calculée selon les articles 4.4.3 et 4.4.4. de l'avenant n°86 du 15 décembre 2004 de la Convention Nationale ECLAT (ex-Animation). Son montant est ajusté chaque année en fonction des mouvements d'effectifs selon la formule suivante :  $\frac{1}{4}$  de mois par année d'ancienneté pour tous les salariés en CDI présents depuis un an, portée à  $\frac{1}{3}$  de mois par année à compter de la 11<sup>ème</sup> année de présence. La provision est calculée avec des charges patronales au taux de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte.

### 3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONJEP	2 035,10	1 575,30	2 035,10	1 575,30
JEP	6 800,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
FSOL Bibliocoop		4 024,05		4 024,05
<b>Total</b>	<b>8 835,10</b>	<b>12 399,35</b>	<b>8 835,10</b>	<b>12 399,35</b>

### 4. Emprunts et dettes assimilées

NÉANT

### 5. Fournisseurs

CDE FNP Honoraires 2022-2023 2 940.00

### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	445.95
Urssaf	591.00
Retraite complémentaire	335.65
Prévoyance	33.90
Mutuelle	69.65
Charges sociales/congés payés	148.99
Uniformation	196.24
Autres	<u>406.00</u>
	<b>2 227,38</b>

### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale 11 727.00

### 8. Autres dettes

État charges à payer – taxe habitation 541.36  
**541.36**

### 9. Produits constatés d'avance

CD 32 – subvention fonctionnement (4/12) 666.67  
**666.67**

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 321	13 438
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,80 €	0,80 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>26 090,99</b>	<b>26 335,79</b>
Cotisations versées à la Fédération	15 452,36	15 588,08
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>15 452,36</b>	<b>15 588,08</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
SDJES FDVA 1	800,00	2 300,00
Subventions conseil départemental fonctionnement	2 750,00	2 950,00
Subvention conseil départemental projet Théâ	700,00	
Subvention communes	2 500,00	5 000,00
FSOL projet bibliocoop	4 720,00	
<b>Total</b>	<b>11 470,00</b>	<b>10 250,00</b>

### 3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	7 500.00
- EBP	560.40
- Hexopée	140.00
- CAC	2 230.00
- Crédit Coopératif	3.35
- FONJEP	7 107.00
- Aide exceptionnelle	<u>2 983.00</u>
	<b>20 523.75</b>

### 4. Produits exceptionnels

Régl. Différence facture/règlement	<u>4.15</u>
	<b>4.15</b>

### 5. Charges exceptionnelles

Régl. Différence facture/règlement	1.00
Régl. Cotisation Sabine Tamisier 2021-2022	<u>10.00</u>
	<b>11.00</b>

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).



### **3. Mise à disposition et bénévolat**

#### **a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques**

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'AUCH, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 6 Chemin de la Réthourie – 32000 AUCH (environ 80 m<sup>2</sup>).

#### **b) Bénévolat**

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 250 heures de travail valorisées à 9 625 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### **4. Autres engagements hors bilan**

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

### **5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs**

Néant